

Guide des sources de l'Histoire des parcs et jardins

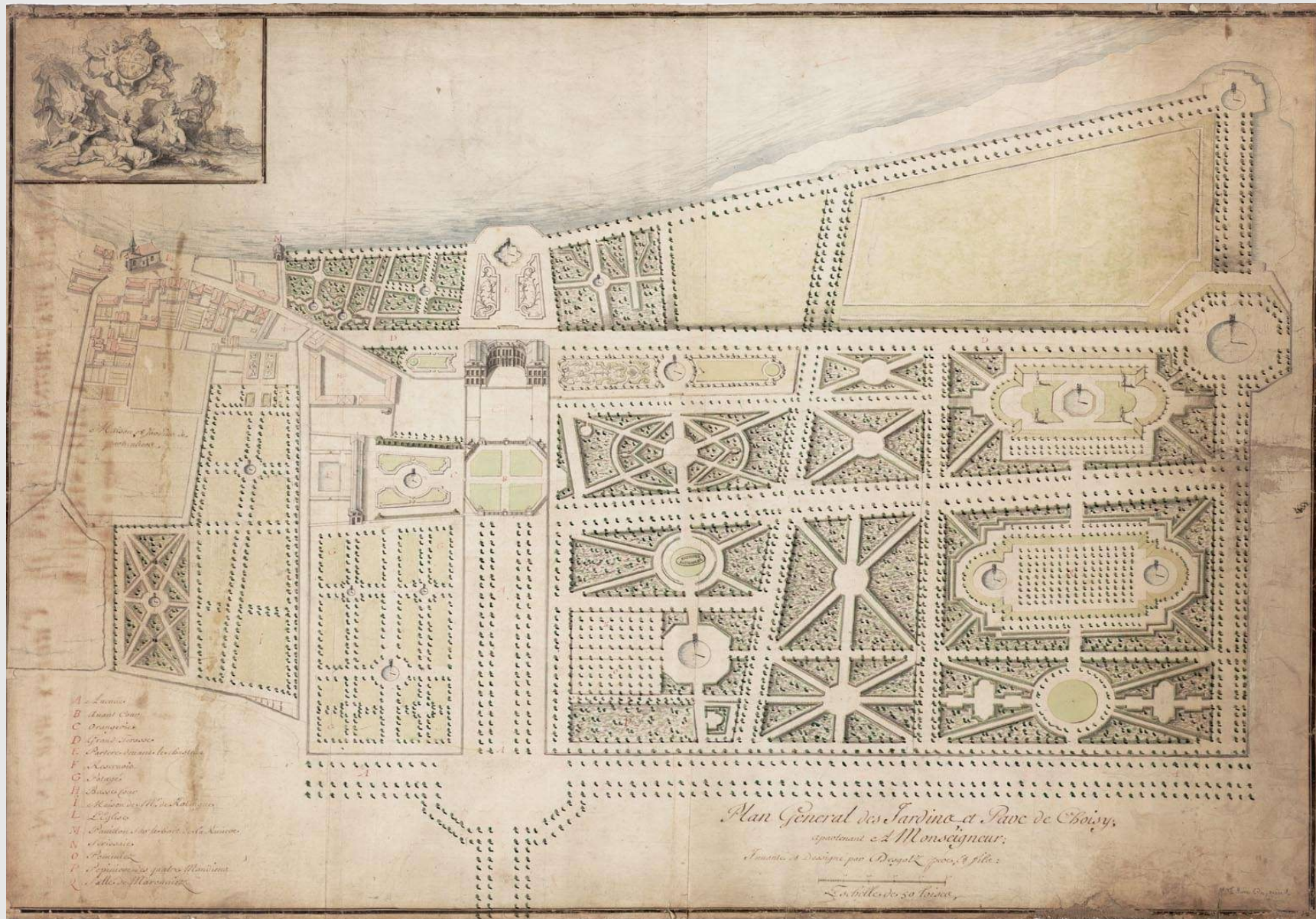
Partie I : les archives du pouvoir central

Service interministériel des archives de France /
Comité des Parcs et jardins de France

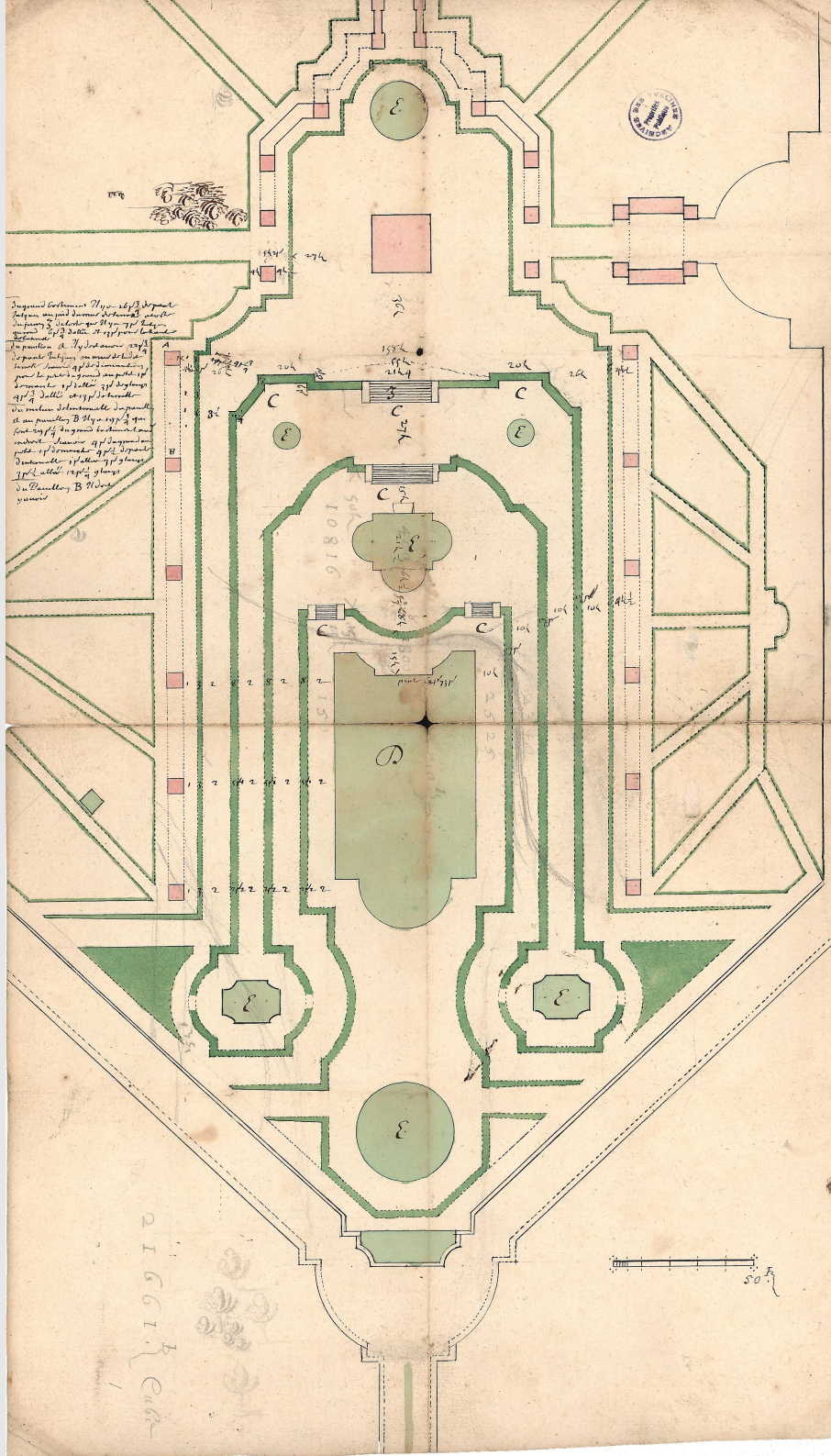
Sous l'Ancien Régime, le Premier et le Second Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet, la gestion des domaines royaux et impériaux, dont celle des parcs et jardins, donne lieu à une organisation soigneuse. La Maison du Roi (Ancien Régime, Restauration : Archives nationales, O1 et O3), puis la Maison de l'Empereur (Premier et Second Empire : Archives nationales, O2 et O5) ainsi que l'Intendance de la Liste civile (Monarchie de Juillet : Archives nationales, O4) ont tour à tour eu en charge l'organisation de la vie quotidienne privée et publique du souverain et de sa famille.

Au sein de la Maison du Roi, Henri IV crée en 1602 la surintendance des Bâtiments du Roi, à la tête de laquelle il place Sully. La surintendance, puis direction (1708) des Bâtiments du Roi était chargée de superviser les travaux commandés par le roi dans ses résidences. On trouve ainsi des correspondances émanant du surintendant puis du directeur général ainsi que du premier architecte du roi, des comptes, des actes d'acquisitions domaniales, des plans, coupes et dessins divers, pour toutes ces demeures : Blois, Chambord, Choisy, Compiègne, Fontainebleau, Marly, Meudon, Louvre, Tuileries, les pépinières du Roule et d'Auteuil, ainsi que celles des environs de Versailles, Jardin du Roi (voir également Archives Nationales, AJ 15), Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye, Versailles (grand parc, jardins, eaux de Versailles, Potager du roi), domaine de Trianon, Vincennes, ainsi que quelques propriétés dans le reste de la France, comme le jardin des plantes de Toulon.

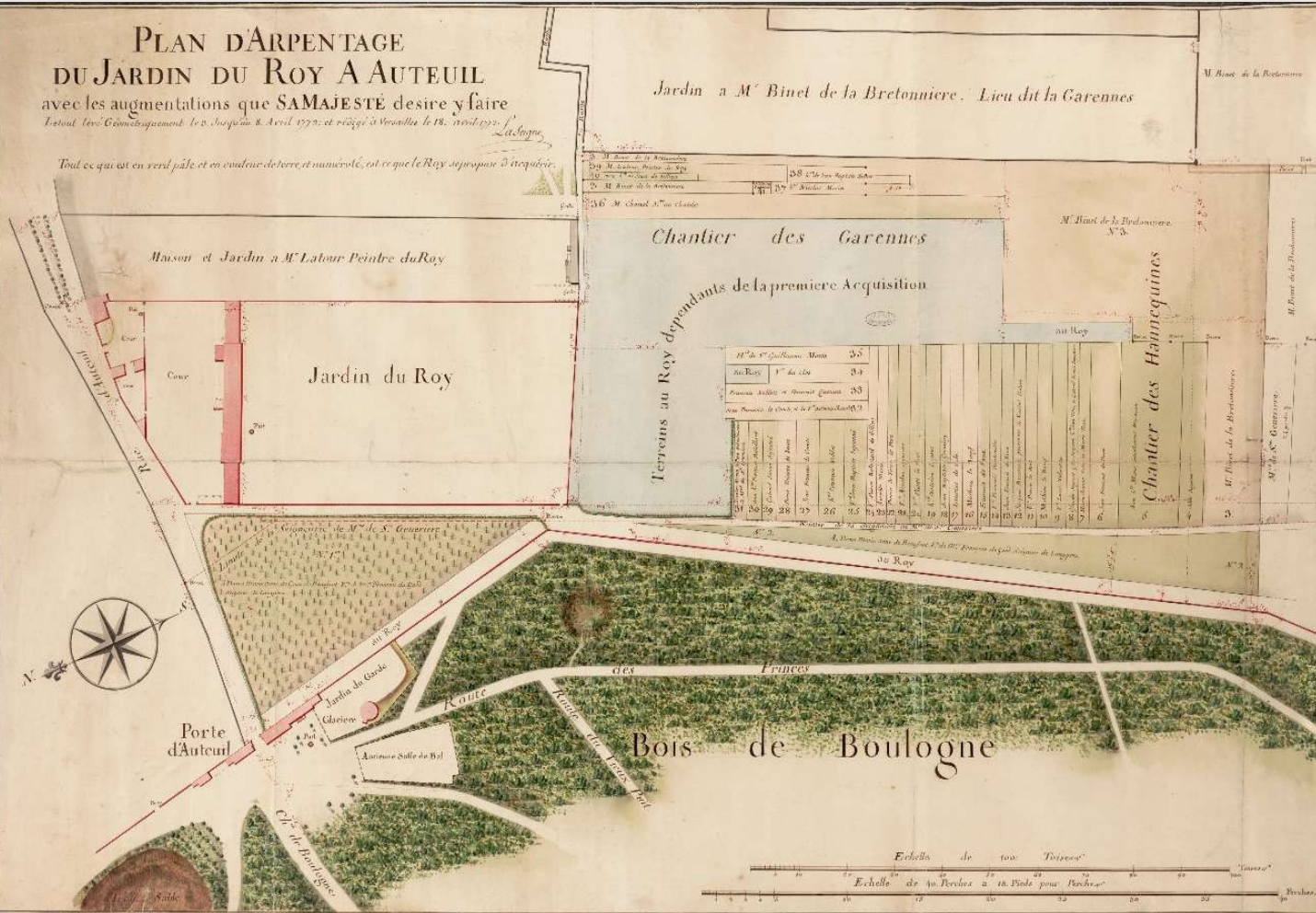
Archives nationales, N/III/Seine/620
 Plan du parc de Choisy par Desgotz (XVIII^e s.)



Archives départementales des Yvelines, 73 J 132-2
Plan de Marly
avec annotations autographes de Jules Hardouin-Mansart
[XVII^e s.]



Archives nationales, N/III/Seine/767
 Plan d'arpentage du jardin du roi à Auteuil (1772)



Etat de l'arpentage et Estimation des terres que le Roy veut acquies sur le territoire d'Auteuil, mesurées a raison de 160 perches pour perche, et de cent perches pour arpent, sans avoir regu pour l'indemnité les lettres patentes du Roy, et sans que lesdites lettres patentes fussent intervenues entre le Roy, le sieur de la Bretonniere, et le sieur de la Halle, sous le nom de la Bretonniere, d'un seul et unique exploit, et sans que le sieur de la Halle ait été autorisé par luy à vendre, à louer, à affermer, ou à bailler, en toute ou en partie, lesdites terres, sans que le Roy ait été tenu de payer, au sieur de la Halle, la somme de 10000 livres, pour la restitution de la somme de 10000 livres, et sans que le Roy ait été tenu de payer, au sieur de la Halle, la somme de 10000 livres, pour la restitution de la somme de 10000 livres, et sans que le Roy ait été tenu de payer, au sieur de la Halle, la somme de 10000 livres, pour la restitution de la somme de 10000 livres.

Scavoir

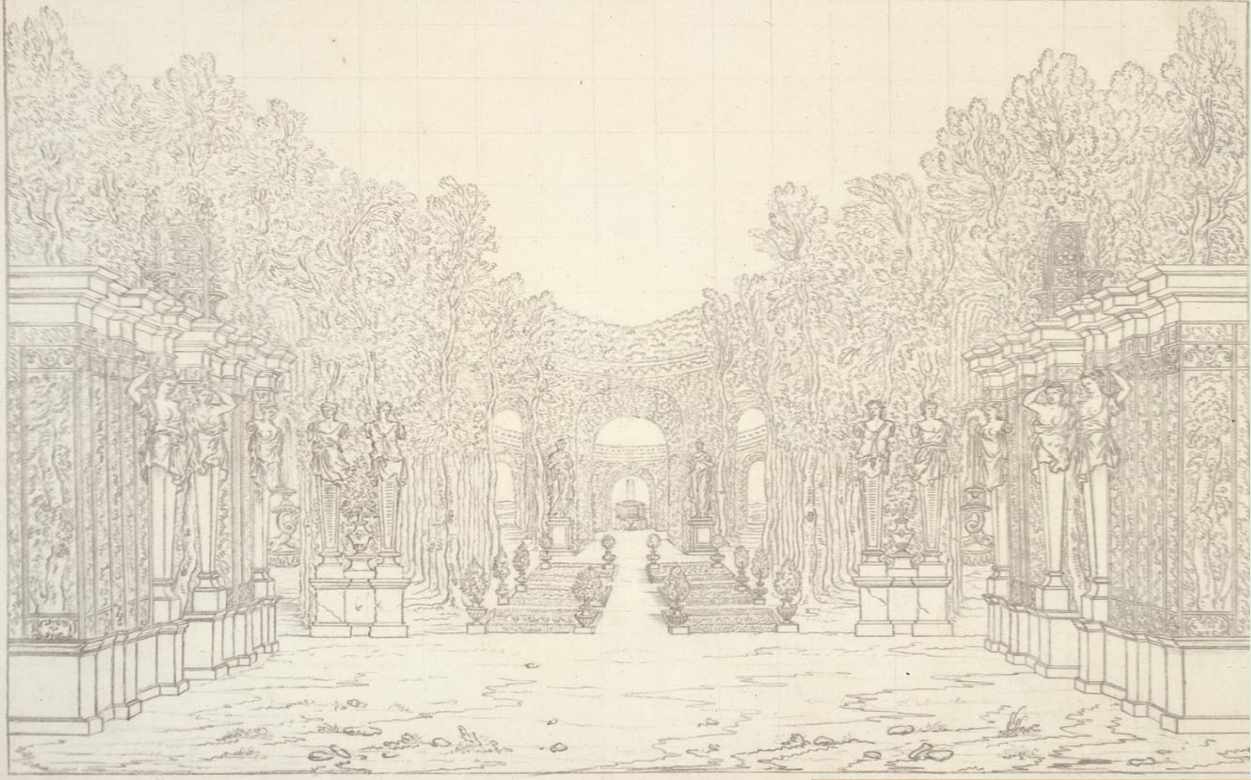
Chantier des Garennes et des Hannequines

N ^o	Quantité de perches	Quantité d'arpens	Estimation
1	27	462	1072.0
2	27	462	1072.0
3	27	462	1072.0
4	27	462	1072.0
5	27	462	1072.0
6	27	462	1072.0
7	27	462	1072.0
8	27	462	1072.0
9	27	462	1072.0
10	27	462	1072.0
11	27	462	1072.0
12	27	462	1072.0
13	27	462	1072.0
14	27	462	1072.0
15	27	462	1072.0
16	27	462	1072.0
17	27	462	1072.0
18	27	462	1072.0
19	27	462	1072.0
20	27	462	1072.0
21	27	462	1072.0
22	27	462	1072.0
23	27	462	1072.0
24	27	462	1072.0
25	27	462	1072.0
26	27	462	1072.0
27	27	462	1072.0
28	27	462	1072.0
29	27	462	1072.0
30	27	462	1072.0
31	27	462	1072.0
32	27	462	1072.0
33	27	462	1072.0
34	27	462	1072.0
35	27	462	1072.0
36	27	462	1072.0
37	27	462	1072.0
38	27	462	1072.0
39	27	462	1072.0
40	27	462	1072.0
41	27	462	1072.0
Total des quantités de terres		1028.3	2186.14

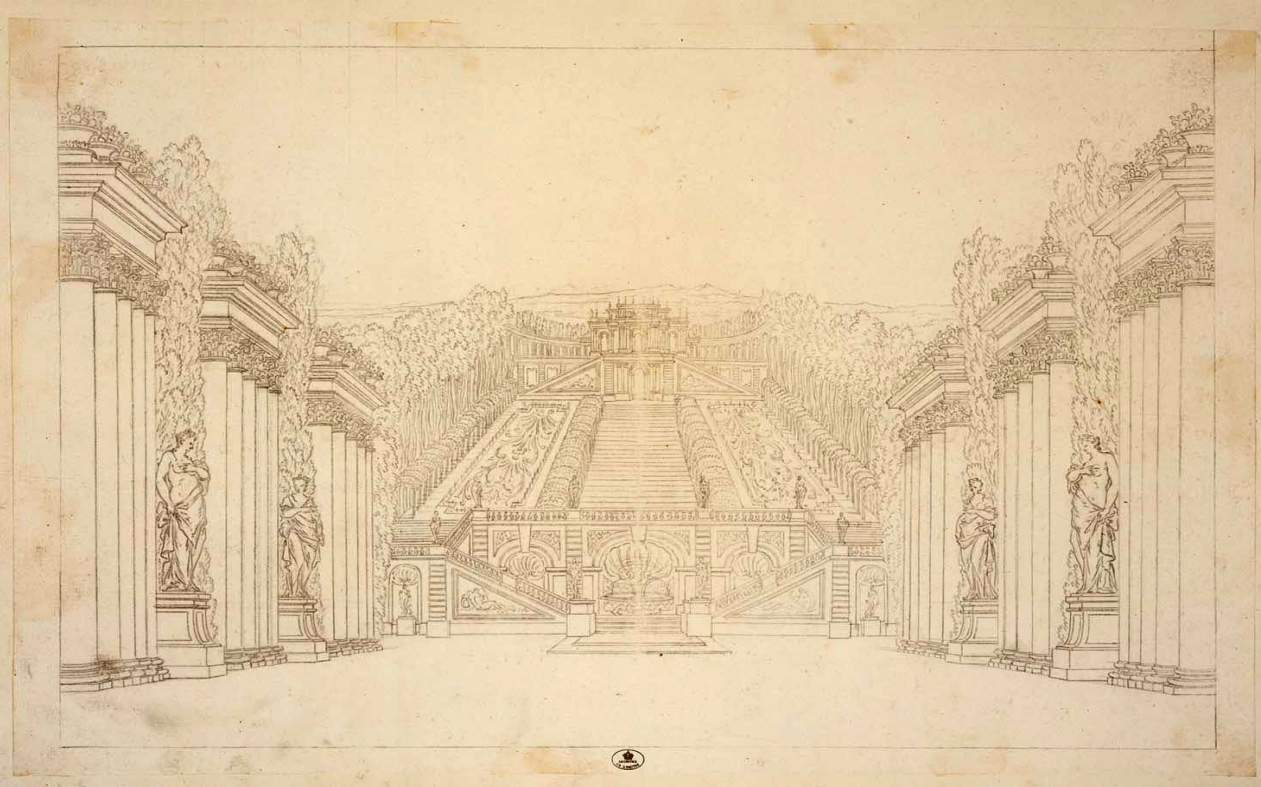
L'arpentage des terres d'Auteuil, sur les lieux d'Auteuil, mesurées à raison de 160 perches pour perche, et de cent perches pour arpent, sans avoir regu pour l'indemnité les lettres patentes du Roy, et sans que lesdites lettres patentes fussent intervenues entre le Roy, le sieur de la Bretonniere, et le sieur de la Halle, sous le nom de la Bretonniere, d'un seul et unique exploit, et sans que le sieur de la Halle ait été autorisé par luy à vendre, à louer, à affermer, ou à bailler, en toute ou en partie, lesdites terres, sans que le Roy ait été tenu de payer, au sieur de la Halle, la somme de 10000 livres, pour la restitution de la somme de 10000 livres, et sans que le Roy ait été tenu de payer, au sieur de la Halle, la somme de 10000 livres, pour la restitution de la somme de 10000 livres.

Echelle de 100 Toises
Echelle de 40 Perches à 16 Pieds pour Perche

Laboune



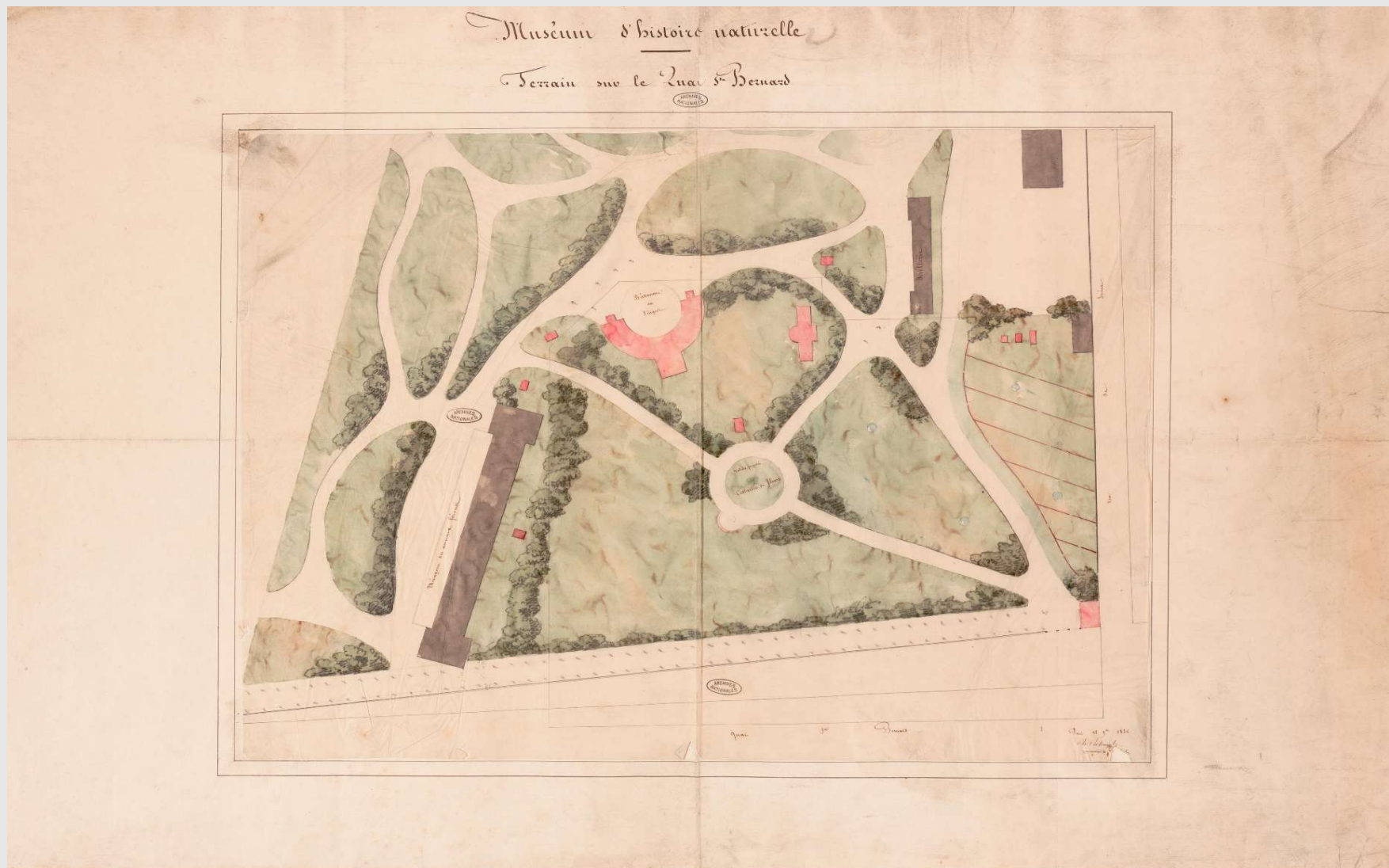
Archives nationales, O/1 3238
Maison du Roi, extraits du recueil des menus
plaisirs.
Dessin de l'atelier de Jean Berain représentant,
pour un décor non identifié, des jardins ornés de
statues et de termes de chaque côté, et un parterre
agrémenté d'un jet d'eau à l'arrière-plan.
(c. 1700)



A. N., O/1 3242
Maison du Roi, extraits du recueil des menus
plaisirs.
Dessin de l'atelier de Jean Berain représentant les
jardins de l'acte V d'Atys (musique de Lully, livret
de Quinault), tragédie en musique créée à Saint-
Germain-en-Laye en 1676, et plusieurs fois reprise
à Paris pendant la période d'activité du dessinateur.
(c. 1700)

Pour la période révolutionnaire, ce sont les archives des commissions spéciales du Conseil des Cinq-Cents (Archives nationales, AF/III) consacrées à la voirie ou aux écoles centrales des départements qui fournissent le plus de renseignements sur l'histoire des parcs et jardins à la fin des années 1790, tant pour le sort des parcs et jardins des anciennes résidences royales ou aristocratiques (Chambord, Évreux, Marly, Niort, Offenbourg, Palais-Royal, Roncq, Saint-Cloud, Tuileries, Varennes, Versailles, Vincennes), que pour les jardins des établissements abbatiaux ou conventuels (abbaye de Tournus, couvent des cordeliers de Cahors, couvent des capucins de Sainte-Menehould). On y trouve aussi la trace de la création systématique des jardins botaniques des écoles centrales des départements (notamment Cahors, Châlons, Le Mans, Niort, Périgueux, Rennes, Rouen, Saint-Sever, Tulle. Voir également les archives des départements concernés, série L). Par le décret du 8 août 1793, les Académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la Nation sont supprimées et leurs jardins botaniques, muséums, bibliothèques et autres monuments des sciences et des arts, sont placés sous la surveillance du Comité d'Instruction publique. Le 12 germinal an II, la responsabilité de la conservation des monuments nationaux, des bibliothèques publiques, musées, cabinets d'histoire naturelle et collections précieuses est attribuée à une Commission exécutive de l'instruction publique sous la tutelle du comité d'Instruction publique.

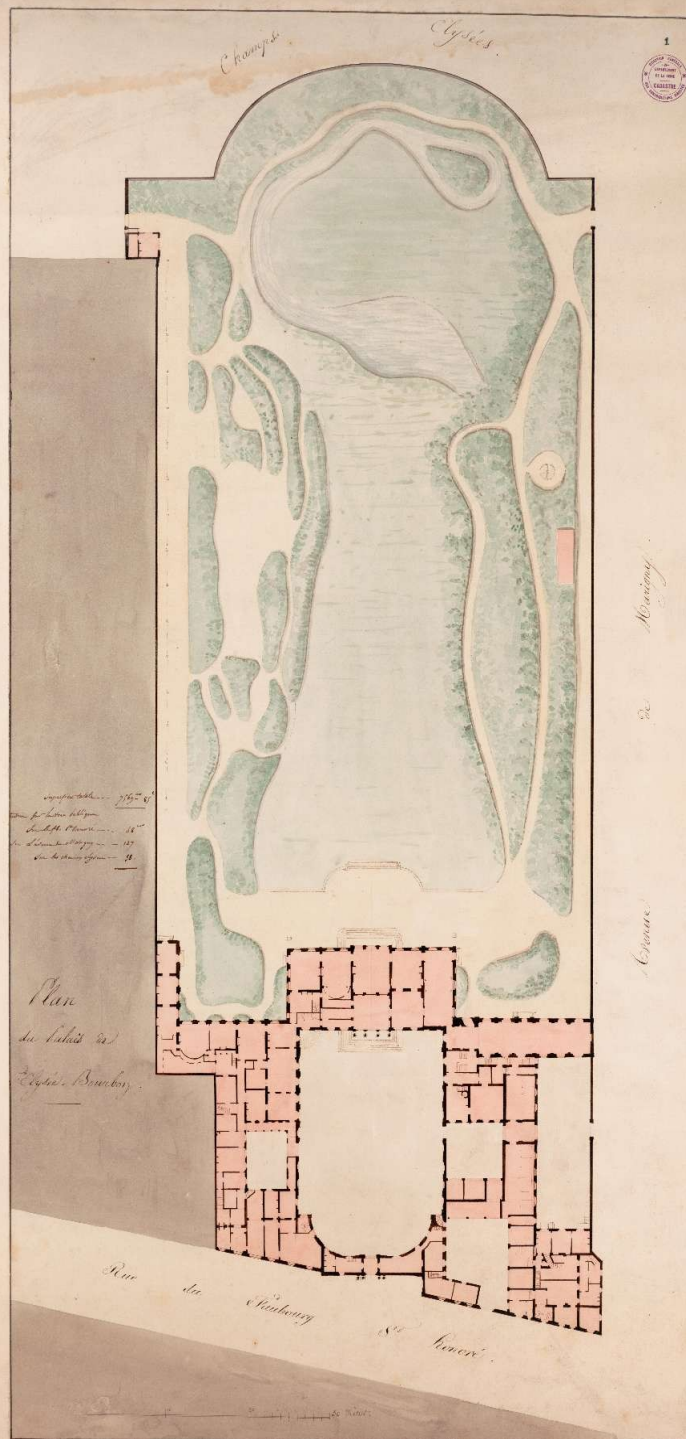
Archives nationales, N/III/Seine/1120/6
Plan général du Muséum d'Histoire naturelle (1828-1837)



À la suite de la Révolution, les jardins royaux ayant souffert d'un abandon certain, Napoléon instaure en 1806 une administration des parcs, pépinières et jardins, au sein de l'Intendance générale de la Maison de l'Empereur (Archives nationales, O2). Jean-Baptiste-Louis Lelieur de Ville-sur-Arce supervise dès lors la remise en état des jardins des domaines de la Couronne, principalement Versailles, Compiègne, Louvre et Tuileries, Fontainebleau, Meudon, Rambouillet, La Malmaison, Le Raincy. Outre l'entretien des jardins eux-mêmes, on trouve également dans les dossiers de cette administration des documents sur les édifices, les statues, et le mobilier qui y sont construits et installés.

Les prérogatives de la Maison de l'Empereur sont reprises avec peu de changements par la Maison du Roi lors de la Restauration (Archives nationales, O3). L'administration des parcs et jardins royaux reste ainsi sous la direction de Lelieur de Ville-sur-Arce jusqu'en 1823, dont on conserve une importante correspondance, à propos notamment des pépinières et du personnel employé. Sous la Monarchie de Juillet, les services de la personne du roi et de sa famille ont été diminués et simplifiés. Les services dits « de la Couronne » dépendent de l'Intendance de la Liste Civile (Archives nationales, O4). Ces archives nous renseignent sur les travaux payés sur cette Liste civile dans les bâtiments et jardins royaux : Versailles, Trianon, Fontainebleau, Meudon, Marly, Palais de l'Élysée, Saint-Cloud... Sous le Second Empire, Napoléon III rétablit un ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts (Archives nationales, O5), à qui est de nouveau confié l'entretien des jardins impériaux. Le service des eaux, qui existe encore de nos jours sous le nom de service national des fontaines, assure l'entretien de la machine de Marly et l'alimentation des fontaines de Versailles et Saint-Cloud, et dépendait également de la Maison de l'Empereur. L'agence du Louvre, chargée de la décoration, de l'entretien et de la restauration du palais, ainsi que des Tuileries et de quelques bâtiments voisins avec leurs jardins, est créée en décembre 1848, et est très active pendant le Second Empire (Archives nationales, 64 AJ).

Archives nationales, N/III/Seine/1296
Plan des bâtiments et jardins du
palais de l'Élysée-Bourbon
(1817-1818)



Le Jardin des plantes et les jardins botaniques de toute la France sont rattachés par la suite au ministère de l'Instruction publique (Archives nationales, F17). On trouve dans cette série les rapports de mission des botanistes chargés de rapporter des plantes exotiques, de les acclimater et de les cultiver pour enrichir les collections du Jardin des plantes et des jardins botaniques départementaux. Les jardins botaniques des facultés de médecine, notamment ceux de Montpellier, Paris et Strasbourg, se trouvent eux aussi dans le giron du ministère de l'Instruction publique, de même que les instituts de botanique, comme ceux de Grenoble, Nancy et Rennes.

Quant à l'entretien des jardins et parcs des palais nationaux et des musées ainsi que des pépinières, il revient aux Beaux-Arts (Archives nationales, F21) rattachés tour à tour au ministère de l'Intérieur, au ministère des Travaux publics, au ministère d'État puis au ministère de l'Instruction publique. Dans les papiers des présidents (Archives nationales, 4 et 5 AG), on trouve également les dossiers d'entretien des résidences présidentielles (palais de l'Élysée, domaine de Rambouillet, château de Vizille...).

Pour les parcs et jardins relevant du domaine public, les sources sont, pour l'époque contemporaine, réparties entre différents ministères. Au sein du ministère chargé de l'environnement, la sous-direction des sites et paysages a été chargée dans un premier temps des pré-inventaires des « jardins remarquables ». Mené à partir de 1981, conjointement avec le ministère de la Culture, ce pré-inventaire avait pour but de constituer un corpus de parcs et jardins susceptibles d'être protégés au titre des monuments historiques dans le cadre notamment des commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (COREPHAE) puis des commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS). Le ministère de la Culture a repris par la suite le dossier des pré-inventaires et ceux-ci ont été intégrés à la base de données Mérimée. Il est chargé aussi de la politique en faveur des jardins (réhabilitation, restauration, manifestations) ; on verra à ce sujet, en complément, les archives et les bases de données de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. La Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU), créée en 1963 au ministère de l'urbanisme, est chargée notamment des espaces verts en milieu urbain. Les jardins familiaux, généralement dédiés à une culture vivrière, sont confiés à la direction des affaires sociales du ministère de l'agriculture.